

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

pH-Minus

Date d'impression: 30.12.2016

Code du produit: H-5207 / 1014551

Page 1 de 7

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

pH-Minus

Numéro d'Enregistrement 01-2119552465-36-XXXX
REACH:
N° CAS: 7681-38-1
N° Index: 016-046-00-X
N° CE: 231-665-7

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

régulateur du pH

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Häny SA
Rue: Buechstrasse 20
Lieu: CH-8645 Jona
Téléphone: 0041 (0) 44 925 41 11
e-mail: info@haeny.com
Interlocuteur: Raphael Morger
e-mail: raphael.morger@haeny.com
Internet: www.haeny.com
Téléfax: 0041 (0) 44 793 42 15
Téléphone: 0041 (0) 44 925 44 38
1.4. Numéro d'appel d'urgence: Nationale Notfallnummer 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1
Mentions de danger:
Provoque des lésions oculaires graves.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

hydrogénosulfate de sodium

Mention Danger**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P103 Lire l'étiquette avant utilisation.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

pH-Minus

Date d'impression: 30.12.2016

Code du produit: H-5207 / 1014551

Page 2 de 7

P309+P311 plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P401 EN CAS d'exposition ou de malaise: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P501 Stocker Gemäss örtlichen Vorschriften.
Éliminer le contenu/réceptacle dans Éliminer les récipients vides avec les déchets urbains.
Rapporter les récipients partiellement vides à un centre de collecte de déchets spéciaux..

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1. Substances****Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
7681-38-1	hydrogénosulfate de sodium			. %
	231-665-7	016-046-00-X		
	Eye Dam. 1; H318			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

Après inhalation

En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

en cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste. Kontaktlinsen entfernen Appeler immédiatement un médecin.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Consulter impérativement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélangeEn cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de soufre (SO₂) SO_x, Dioxyde de carbone (CO₂), CO

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

pH-Minus

Date d'impression: 30.12.2016

Code du produit: H-5207 / 1014551

Page 3 de 7

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Assurer une aération suffisante. Eviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Abattre la poussière avec un jet d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir mécaniquement. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Assurer une aération suffisante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Protection individuelle: voir paragraphe 8

Evacuation: voir paragraphe 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

s'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Mesures pour éviter la formation d'aérosol et de poussière Ne pas respirer les poussières. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les poussières.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé.

Indications concernant le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec : Aliments pour humains et animaux

Ne pas stocker ensemble avec : base

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****8.2. Contrôles de l'exposition****Mesures d'hygiène**

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

pH-Minus

Date d'impression: 30.12.2016

Code du produit: H-5207 / 1014551

Page 4 de 7

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée : lunettes à coques.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: cristallin Poudre Granulat
Couleur: formation de gel
Odeur: inodore

Testé selon la méthode

pH-Valeur (à 20 °C): 1.3 (bei 12g/l)

Modification d'état

Point de fusion: 180 °C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: non déterminé

Point d'éclair: non applicable

Inflammabilité

solide: Non inflammable.

gaz: non applicable

Dangers d'explosion

non explosif.

Limite inférieure d'explosivité: non applicable

Limite supérieure d'explosivité: non applicable

Température d'inflammation: -

Température d'auto-inflammabilité

solide: non déterminé

gaz: non applicable

Température de décomposition: non déterminé

Propriétés comburantes

Non comburant.

Pression de vapeur: non déterminé

Densité: non déterminé

Densité apparente: 1400-1450 kg/m³

Hydrosolubilité: 280 g/L

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage: non déterminé

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

pH-Minus

Date d'impression: 30.12.2016

Code du produit: H-5207 / 1014551

Page 5 de 7

Densité de vapeur: non déterminé

Taux d'évaporation: non déterminé

9.2. Autres informations

Teneur en solide: non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Possibilité de réactions dangereuses.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereusesPossibilité de réactions dangereuses alcalies (bases), Métal, non noble
En solution aqueuse, le produit dégage de l'hydrogène au contact de métaux.**10.4. Conditions à éviter**

aucune/aucun

10.5. Matières incompatibles

Métal, non noble, alcalies (bases)

10.6. Produits de décomposition dangereuxSO_x, CO, CO₂**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Information supplémentaire référentes à des preuves**

La substance est classée comme dangereuse conformément à 67/548/CEE.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Le produit n'est pas: @1301.B130029.

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

pH-Minus

Date d'impression: 30.12.2016

Code du produit: H-5207 / 1014551

Page 6 de 7

prescriptions des autorités locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

- 14.1. Numéro ONU:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.4. Groupe d'emballage:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Prescriptions nationales**

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Abréviations et acronymes**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

pH-Minus

Date d'impression: 30.12.2016

Code du produit: H-5207 / 1014551

Page 7 de 7

fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.